ARCHIVES
NICE CÔTE D'AZUR

Lexique

Algériens : Habitants de l'Algérie ; jusqu'en 1962, le terme englobait les Français d'Algérie.

Apatride : Personne sans nationalité, aucun État ne la considérant comme son ressortissant.

Colon : Celui qui a quitté son pays pour aller occuper, défricher, cultiver une terre de colonisation.

Colonie : Établissement ou pays placé sous la dépendance d'une nation appartenant à un groupe dominant, laquelle en tire profit.

Colonie de peuplement : colonie où l'État colonisateur exerce une forte présence humaine en y envoyant ses hommes, femmes et enfants. Ces derniers y créent alors une nouvelle société (ex. Canada, Etats-Unis, Australie pour le Royaume-Uni ; Algérie pour la France ; Brésil pour le Portugal).

Colonisation : Occupation, exploitation, mise en tutelle d'un territoire, par les ressortissants d'une nation appartenant à un groupe dominant.

Comptoir colonial : structure coloniale à vocation commerciale permettant au pays qui le contrôle de s'assurer un approvisionnement en ressources (l'or, le caoutchouc, les épices, etc.) provenant des régions environnantes.

Conquête : Action de conquérir par les armes.

Coopération : Aide apportée par un pays à un autre, pour contribuer à son développement économique et culturel, notamment en mettant à sa disposition des ingénieurs, des médecins, des techniciens.

Décolonisation : Processus par lequel un pays jusque-là colonisé accède à l'indépendance.

État : Autorité politique souveraine, civile, militaire ou éventuellement religieuse, considérée comme une personne juridique et morale, à laquelle est soumise un groupement humain, vivant sur un territoire donné.

Exilé : Personne que l'on chasse de son pays ou qui choisit de le quitter.

Exode : Départ, sortie en masse, déplacement d'une population, notamment à l'occasion d'un cataclysme naturel, d'une guerre, d'une invasion.

Frankaoui : Nom formé sur « Français » avec une finale arabe, employé par les Pieds-noirs pour désigner les Français de la métropole.

Harka *(arabe)* : Troupe de milice levée par une autorité politique ou religieuse. En particulier, dans les années 1950-1960, en Afrique du Nord, troupes indigènes recrutées sur place par l'armée française.

ARCHIVES
NICE CÔTE D'AZUR

Harki *(arabe)* : Soldat d'Afrique du Nord qui servait dans une harka. *Synonyme administratif en 1962 : Français musulman.*

Hexagone : Polygone à six angles, six côtés égaux et, par métonymie, France métropolitaine.

Indemniser : Accorder à quelqu'un une somme d'argent en compensation d'un dommage subi. *Synonyme : dédommager.*

Indépendance : Situation d'un pays, d'un État, d'une nation qui n'est soumis à aucun pouvoir extérieur.

Indigène : Personne native du pays où elle vit et où ses ascendants ont vécu, en particulier, dans un pays sous régime colonial, par opposition aux colons.

Islam : Religion des musulmans, prêchée par Mahomet et fondée sur le Coran. Par extension, civilisation qui caractérise les peuples professant cette religion.

Maghreb *(arabe)* : المغرب (*al-Maġrib*) désigne « le Couchant » ou « l'Occident », et donc la zone géographique correspondant à l'ouest du monde arabe comprise entre la mer Méditerranée, la bande sahélienne et l'Égypte (non compris dans les limites). *Synonyme (pour les Français) : Afrique du Nord. « Maghrébin » désigne, en France, les Marocains, Algériens et Tunisiens.*

Mandat : En droit international public, institution créée par le Pacte de la Société des Nations (S.D.N.), à la suite de la Première Guerre mondiale conférant à certains États mandataires la mission d'administrer et de protéger les colonies et les territoires appartenant aux empires centraux vaincus, afin de les amener progressivement à pouvoir se gouverner eux-mêmes.

Métropole : En Grèce antique, cité-mère considérée par rapport aux colonies qu'elle avait fondées et qui dépendaient d'elle. Par extension, État, territoire d'un État, considéré par rapport à ses colonies (ou à ses pays de mandats, ses protectorats), ou à ses territoires d'outre-mer.

Musulman : Qui se réclame de la religion islamique, qui professe cette religion.

Nation : Groupe humain dont les membres sont liés par des affinités tenant à un ensemble d'éléments communs ethniques, sociaux (langue, religion, etc.) et subjectifs (traditions historiques, culturelles, etc.) dont la cohérence repose sur une aspiration à former ou à maintenir une communauté.

Nord-Africain : D'Afrique du Nord, et plus particulièrement d'Algérie. *Synonyme (pour les Français) : Maghrébin.*

Pays en voie de développement : pays dont le niveau économique est jugé inférieur à celui des pays industrialisés du monde occidental.

ARCHIVES
NICE CÔTE D'AZUR

Pied-noir : Français né en Algérie. Jusqu'en 1962, les Pieds-noirs étaient désignés comme Algériens.

Protectorat : En droit international public, régime juridique, généralement fixé par un traité international, selon lequel un État puissant, en échange de sa protection, exerce un contrôle sur un autre État en prenant en charge les relations extérieures, la sécurité et parfois une partie de l'administration de ce dernier, lequel conserve toutefois sa personnalité internationale.

Rapatrié : Français ayant dû quitter ou estimé devoir quitter, par suite d'événements politiques, un territoire où ils étaient établis et qui était antérieurement placé sous la souveraineté, le protectorat ou la tutelle de la France (définition administrative de 1961).

Réfugié : Personne qui a trouvé refuge hors de sa région, de son pays d'origine dans lequel il était menacé (par une catastrophe naturelle, une guerre, des persécutions politiques, raciales, etc.).

Séfarade : Qui appartient à la branche « espagnole » du peuple juif, c'est-à-dire au judaïsme du pourtour méditerranéen.

Souveraineté de l'État : Qualité propre à l'État qui possède le pouvoir suprême impliquant l'exclusivité de la compétence sur le territoire national (souveraineté interne) et sur le plan international, l'indépendance vis-à-vis des puissances étrangères (limitée par les conventions ou par le droit international) ainsi que la plénitude des compétences internationales (souveraineté externe); pouvoir politique suprême dont jouit l'État.

Tutelle : En droit international public, régime existant depuis 1945, en remplacement du régime du mandat sous l'autorité de l'Organisation des Nations Unies (O.N.U.) par lequel les pays jugés incapables de se gouverner par eux-mêmes voient leur administration exercée par une puissance tutrice dans le but de les promouvoir à l'indépendance.